

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [claire boisclair](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24d25d2a5bede1b7bd9f89b9>

Date d'obtention : 2022-01-24 21:12:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En résumé, lorsque qu'il y a une personne qui est menacée ou intimidé à plusieurs reprises, par la personne qui fait ses menaces et qui cause des dommages en disant des rumeurs ou des mensonges sur les réseaux sociaux, alors ce sont des actes de malveillances. Donc, l'instigateur de la personne concernée, ne complète pas la grille d'évaluation de l'incident avec lui. En outre, si un élève à l'école qui a subi de la violence verbale et qui par la suite, le jeune en question qui l'intimide, demande de lui envoyer des photos de nudités par son téléphone cellulaire, alors c'est un acte criminel et l'intervenant doit confisquer son cellulaire pour stopper la propagation et protéger l'intégrité physique et psychologique de l'élève en question. Pour la suite, l'intervenant doit contacter la police. Et, si il y a un récidiviste, ceux-ci sont pris en charge aussi. Finalement, je prendrai la méthode sexto dans les cas d'intimidation d'une attaque à l'école envers l'intégrité sociale du jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'elles se ressemblent et qu'elles sont contradictoires aux autres situations. Il faut être bien concentré pour analyser avant de faire quoi que soit.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate est celle de l'intervention des photos de nudités et d'abus sexuels. Je ne suis pas à l'aise dans ces cas-là. Même si l'on n'applique pas la méthode sexto. Et l'autre qui serait applicable serait l'intervention de violence verbale et physique.